



IRC – IMMO REPUBLIQUE ET CONSEILS  
SAS au capital de 10 000 € - RCS LYON 881 907 349  
Siège social : 4 rue de la République  
Tél : 04 26 07 60 20 - E-mail : [neuvillesursaone@laforet.com](mailto:neuvillesursaone@laforet.com)

## Ventes – Barème à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020

### Honoraires de transaction (Hors cas particulier\*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 50 000 €	5 000 €
De 50 001 à 95 000 €	6 000 €
De 95 001 à 150 000 €	6,50 %
De 150 001 à 225 000 €	6,00 %
De 225 001 à 300 000 €	5,50 %
De 300 001 à 400 000 €	5,00 %
De 400 001 à 500 000 €	4,50 %
De 500 001 à 650 000 €	4,00 %
Au-delà de 650 000 €	3,50 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

### **\*Cas particulier → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Parking ou garage	Honoraires TTC
De 0 à 20 000 €	2 160 €
De 20 001 à 30 000 €	3 600 €
De 30 001 à 50 000 €	5 000 €

N° TVA intra-communautaire : FRxx881907349– Titre : Agent immobilier – Carte professionnelle n° CPI 6901 2020 000 044 868 délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint Etienne Roanne - Place de la bourse 69289 Lyon cedex 2 – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Gestion : AXA France IARD SA - 313 Terrasse de l'arche 92727 Nanterre Cédex – NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION)- Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



IRC – IMMO REPUBLIQUE ET CONSEILS

SAS au capital de 10 000 € - RCS LYON 881 907 349

Siège social : 4 rue de la République

Tél : 04 26 07 60 20 - E-mail : [neuvillesursaone@laforet.com](mailto:neuvillesursaone@laforet.com)

## **Location – Barème à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020**

---

### **Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :**

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
  - 10,00 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire
  - 10,00 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée :**
  - 3,00 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire
  - 3,00 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation : Offert**

### **Honoraires pour les autres baux :**

- **Habitation (Hors résidence principale) :**
  - 14 % TTC du loyer annuel hors charges à la charge du Bailleur
  - 14 %.TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire
- **Professionnels :**
  - 37.5 % HT du loyer annuel, soit 45 % TTC à la charge à part égale pour le bailleur et le preneur.
- **Commerciaux :**
  - 37.5 % HT du loyer annuel, soit 45 % TTC à la charge à part égale pour le bailleur et le preneur.

## **Gestion – Barème à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020**

---

### **Honoraires de gestion :**

6,5 % HT du loyer annuel, soit 7,8 % TTC à la charge du bailleur.

Minimum de facturation 35,00 € HT soit 42,00 € TTC / mois

N° TVA intra-communautaire : FRxx881907349– Titre : Agent immobilier – Carte professionnelle n° CPI 6901 2020 000 044 868 délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint Etienne Roanne - Place de la bourse 69289 Lyon cedex 2 – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Gestion : AXA France IARD SA - 313 Terrasse de l'arche 92727 Nanterre Cédex – NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION- Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



*IRC – IMMO REPUBLIQUE ET CONSEILS*

*SAS au capital de 10 000 € - RCS LYON 881 907 349*

*Siège social : 4 rue de la République*

*Tél : 04 26 07 60 20 - E-mail : neuvillesursaone@laforet.com*

## ***Affichage de l'article 93 du décret du 20 juillet 1972 et de l'arrêté du 3 octobre 1983***

Tous les versements reçus par le titulaire de la carte professionnelle sont obligatoirement faits au moyen soit de chèques barrés à l'ordre de l'établissement de crédit où le compte est ouvert, soit par virements, soit par mandats à l'ordre dudit établissement de crédit, avec indication du numéro de compte, soit par carte de paiement.

Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'économie et des finances. Un double du reçu demeure dans un carnet de reçus.

Activité Transaction : NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION

Activité Gestion : Nom et adresse du garant : AXA France IARD SA - 313 Terrasse de l'arche 92727 Nanterre Montant de la garantie : 110 000€

La délivrance d'une note d'honoraires est obligatoire pour toute prestation de service dont le coût est supérieur à 25 € TTC. En deçà de 25 € TTC, la délivrance d'une note d'honoraires est facultative et sera remise sur demande du client.

N° TVA intra-communautaire : FRxx881907349– Titre : Agent immobilier – Carte professionnelle n° CPI 6901 2020 000 044 868 délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint Etienne Roanne - Place de la bourse 69289 Lyon cedex 2 – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Gestion : AXA France IARD SA - 313 Terrasse de l'arche 92727 Nanterre Cédex – NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION- Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.